

Pack Essentiel

Régime général

Vos prestations

Les prestations des différents niveaux ci-dessous comprennent celles versées par le Régime Obligatoire et ne peuvent en aucun cas excéder les frais réellement engagés. Elles s'appliquent lorsque l'Assuré respecte le parcours de soins coordonnés.

	Régime Obligatoire en % de B.R. ⁽¹⁾	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
HOSPITALISATION					
Frais de séjour, hébergement et ambulatoires	80 % ou 100 %*	100 %	100 %	100 %	100 %
Forfait journalier	-	100 % du forfait en vigueur	100 % du forfait en vigueur	100 % du forfait en vigueur	100 % du forfait en vigueur
Franchise sur les actes lourds	-	100 % du forfait en vigueur	100 % du forfait en vigueur	100 % du forfait en vigueur	100 % du forfait en vigueur
Honoraires chirurgie / anesthésie (médecins non-DPTAM**)	80 % ou 100 %*	100 %	100 %	100 %	150 %
Honoraires chirurgie / anesthésie (médecins DPTAM**)	80 % ou 100 %*	100 %	100 %	100 %	200 %
Frais accompagnant (enfant de moins de 16 ans, dans la limite de 10 jours par séjour)	-	-	15 € / jour	15 € / jour	15 € / jour
Chambre particulière (dans la limite de 15 jours par année civile)	-	-	45 € / jour	65 € / jour	65 € / jour
Transports sanitaires pris en charge par le R.O. ⁽²⁾	65 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Maternité					
• Accouchement	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
• Acte d'obstétrique, soins et honoraires (médecins non-DPTAM**)	100 %	100 %	100 %	100 %	150 %
• Acte d'obstétrique, soins et honoraires (médecins DPTAM**)	100 %	100 %	100 %	100 %	200 %
Interruption Volontaire de Grossesse					
	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
HONORAIRES MEDICAUX					
Consultations, visites, actes techniques médicaux (dont chirurgie) (médecins non-DPTAM**)	70 %	100 %	100 %	100 %	150 %
Consultations, visites, actes techniques médicaux (dont chirurgie) (médecins DPTAM**)	70 %	100 %	100 %	100 %	200 %
Actes de radiologie et d'échographie	70 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Analyses prises en charge par le R.O. ⁽²⁾	60 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Auxiliaires médicaux (soins infirmiers, kinésithérapie, orthophonie...)					
	60 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Pharmacie (médicaments prescrits pris en charge par le R.O.⁽²⁾)					
• Médicaments pris en charge à 65 %	65 %	100 %	100 %	100 %	100 %
• Médicaments pris en charge à 30 %	30 %	100 %	100 %	100 %	100 %
• Médicaments pris en charge à 15 %	15 %	100 %	100 %	100 %	100 %
OPTIQUE					
Équipement monture et 2 verres simples					
(limité à 1 forfait tous les 2 ans, incluant le Ticket Modérateur. Période réduite à 1 an pour les moins de 18 ans ou en cas de changement de dioptrie. Participation maximale de 150 € sur la monture)	60 %	100 %	100 €	150 €	150 €
Équipement monture et 2 verres complexes (ou 2 verres très complexes)					
(limité à 1 forfait tous les 2 ans, incluant le Ticket Modérateur. Période réduite à 1 an pour les moins de 18 ans ou en cas de changement de dioptrie. Participation maximale de 150 € sur la monture)	60 %	100 %	200 €	350 €	350 €
Équipement monture et 1 verre simple / 1 verre complexe (ou 1 verre très complexe)					
(limité à 1 forfait tous les 2 ans, incluant le Ticket Modérateur. Période réduite à 1 an pour les moins de 18 ans ou en cas de changement de dioptrie. Participation maximale de 150 € sur la monture)	60 %	100 %	150 €	250 €	250 €
Lentilles prises en charge ou non par le R.O. ⁽²⁾ (forfait annuel ⁽³⁾ , incluant le Ticket Modérateur)	60 % ou néant*	100 %	100 €	100 €	100 €
DENTAIRE					
Soins et radiologie pris en charge par le R.O. ⁽²⁾	70 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Orthodontie prise en charge par le R.O. ⁽²⁾	70 % ou 100 %*	125 %	225 %	300 %	300 %
Prothèses dentaires prises en charge par le R.O. ⁽²⁾	70 %	125 %	225 %	300 %	300 %
APPAREILLAGE					
Autres appareillages (prothèses capillaires, semelles orthopédiques...)					
	60 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Audioprothèses (incluant le Ticket Modérateur)					
	60 %	100 %	100 %	450 € / prothèse (minimum 100% BR ⁽¹⁾)	450 € / prothèse (minimum 100% BR ⁽¹⁾)
PRÉVENTION					
Actes de prévention pris en charge par le R.O. ⁽²⁾ (Arrêté du 8 juin 2006 - J.O. ⁽⁴⁾ du 18/06/2006)	de 60 % à 100 %*	100 %	100 %	100 %	100 %
PRESTATIONS ASSOCIÉES					
Téléconsultation médicale (dans la limite de 12 consultations/an)	-	OUI	OUI	OUI	OUI
Mutuelle Bleue Assistance	-	OUI	OUI	OUI	OUI
PRÉVOYANCE (Facultative)					
Prévoyance Hospitalisation		Versement d'une indemnité forfaitaire de 15 € par jour d'hospitalisation			
Prévoyance Accident		Versement d'un capital de 15 000 € en cas de décès ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, par accident			
Prévoyance Equipement Dépendance / Handicap		Versement d'un capital de 3 000 € en cas de survenance de dépendance ou de handicap			

(1) B.R. : Base de Remboursement (2) R.O. : Régime Obligatoire (3) Par année civile et par bénéficiaire (4) J.O. : Journal Officiel

*En fonction de la nature des soins

**Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée comprenant l'ancien Contrat d'Accès aux Soins (CAS), l'Option Pratique Tarifaire Maîtrisée (OPTAM) pour les médecins conventionnés et l'OPTAM-CO pour les Chirurgiens-Obstétriciens, ayant pour objet l'encadrement des dépassements d'honoraires des professionnels de santé conventionnés.

Tous les pourcentages indiqués dans le tableau correspondent à la base de remboursement du Régime Obligatoire. Conformément à la réforme de l'Assurance Maladie, les taux « Régime Obligatoire » mentionnés sont ceux en vigueur au 1^{er} janvier 2018 dans le cadre du parcours de soins coordonnés. Le non-respect de ce dernier entraîne un désengagement de votre régime de base et, éventuellement, des dépassements d'honoraires des praticiens. Le déremboursement et le reste à charge qui en résultent ne sont pas pris en charge par nos garanties, de même que la participation forfaitaire fixée à ce jour à 1 euro, ainsi que la franchise forfaitaire annuelle mentionnée au III de l'article L.322-2 du Code de la Sécurité sociale. Les taux « Régime Obligatoire » étant susceptibles de subir des modifications réglementaires, ils sont donnés ici à titre indicatif pour vous permettre de calculer vos remboursements : ils n'ont pas de valeur contractuelle. Le total des remboursements du régime de base et du régime complémentaire est limité aux frais réels engagés.



PRÉVOYANCE - SANTÉ - ASSURANCE

0 800 71 81 91 Service & appel gratuits

www.mutuellebleue.fr

Pack Essentiel

Régime local Alsace-Moselle

Vos prestations

Les prestations des différents niveaux ci-dessous comprennent celles versées par le Régime Obligatoire et ne peuvent en aucun cas excéder les frais réellement engagés. Elles s'appliquent lorsque l'Assuré respecte le parcours de soins coordonnés.

	Régime Obligatoire en % de B.R. ⁽¹⁾	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
HOSPITALISATION					
Frais de séjour, hébergement et ambulatoires	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Forfait journalier	100 %	-	-	-	-
Franchise sur les actes lourds	100 %	-	-	-	-
Honoraires chirurgie / anesthésie (médecins non-DPTAM*)	100 %	100 %	100 %	100 %	150 %
Honoraires chirurgie / anesthésie (médecins DPTAM*)	100 %	100 %	100 %	100 %	200 %
Frais accompagnant (enfant de moins de 16 ans, dans la limite de 10 jours par séjour)	-	-	15 € / jour	15 € / jour	15 € / jour
Chambre particulière (dans la limite de 15 jours par année civile)	-	-	45 € / jour	65 € / jour	65 € / jour
Transports sanitaires pris en charge par le R.O. ⁽²⁾	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Maternité					
• Accouchement	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
• Acte d'obstétrique, soins et honoraires (médecins non-DPTAM*)	100 %	100 %	100 %	100 %	150 %
• Acte d'obstétrique, soins et honoraires (médecins DPTAM*)	100 %	100 %	100 %	100 %	200 %
Interruption Volontaire de Grossesse	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
HONORAIRES MEDICAUX					
Consultations, visites, actes techniques médicaux (dont chirurgie) (médecins non-DPTAM*)	90 %	100 %	100 %	100 %	150 %
Consultations, visites, actes techniques médicaux (dont chirurgie) (médecins DPTAM*)	90 %	100 %	100 %	100 %	200 %
Actes de radiologie et d'échographie	90 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Analyses prises en charge par le R.O. ⁽²⁾	90 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Auxiliaires médicaux (soins infirmiers, kinésithérapie, orthophonie...)	90 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Pharmacie (médicaments prescrits pris en charge par le R.O. ⁽²⁾)					
• Médicaments pris en charge à 65 %	90 %	100 %	100 %	100 %	100 %
• Médicaments pris en charge à 30 %	80 %	100 %	100 %	100 %	100 %
• Médicaments pris en charge à 15 %	15 %	100 %	100 %	100 %	100 %
OPTIQUE					
Équipement monture et 2 verres simples					
(limité à 1 forfait tous les 2 ans, incluant le Ticket Modérateur. Période réduite à 1 an pour les moins de 18 ans ou en cas de changement de dioptrie. Participation maximale de 150 € sur la monture)	90 %	100 %	100 €	150 €	150 €
Équipement monture et 2 verres complexes (ou 2 verres très complexes)					
(limité à 1 forfait tous les 2 ans, incluant le Ticket Modérateur. Période réduite à 1 an pour les moins de 18 ans ou en cas de changement de dioptrie. Participation maximale de 150 € sur la monture)	90 %	100 %	200 €	350 €	350 €
Équipement monture et 1 verre simple / 1 verre complexe (ou 1 verre très complexe)					
(limité à 1 forfait tous les 2 ans, incluant le Ticket Modérateur. Période réduite à 1 an pour les moins de 18 ans ou en cas de changement de dioptrie. Participation maximale de 150 € sur la monture)	90 %	100 %	150 €	250 €	250 €
Lentilles prises en charge ou non par le R.O. ⁽²⁾ (forfait annuel ⁽³⁾ , incluant le Ticket Modérateur)	90 % ou néant**	100 %	100 €	100 €	100 €
DENTAIRE					
Soins et radiologie pris en charge par le R.O. ⁽²⁾	90 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Orthodontie prise en charge par le R.O. ⁽²⁾	100 %	125 %	225 %	300 %	300 %
Prothèses dentaires prises en charge par le R.O. ⁽²⁾	90 %	125 %	225 %	300 %	300 %
APPAREILLAGE					
Autres appareillages (prothèses capillaires, semelles orthopédiques...)					
	90 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Audioprothèses (incluant le Ticket Modérateur)					
	90 %	100 %	100 %	450 € / prothèse (minimum 100% BR ⁽¹⁾)	450 € / prothèse (minimum 100% BR ⁽¹⁾)
PRÉVENTION					
Actes de prévention pris en charge par le R.O. ⁽²⁾ (Arrêté du 8 juin 2006 - J.O. ⁽⁴⁾ du 18/06/2006)	de 90 % à 100 %**	100 %	100 %	100 %	100 %
PRESTATIONS ASSOCIÉES					
Téléconsultation médicale (dans la limite de 12 consultations/an)	-	OUI	OUI	OUI	OUI
Mutuelle Bleue Assistance	-	OUI	OUI	OUI	OUI
PRÉVOYANCE (Facultative)					
Prévoyance Hospitalisation		Versement d'une indemnité forfaitaire de 15 € par jour d'hospitalisation			
Prévoyance Accident		Versement d'un capital de 15 000 € en cas de décès ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, par accident			
Prévoyance Equipement Dépendance / Handicap		Versement d'un capital de 3 000 € en cas de survenance de dépendance ou de handicap			

(1) B.R. : Base de Remboursement (2) R.O. : Régime Obligatoire (3) Par année civile et par bénéficiaire (4) J.O. : Journal Officiel

*Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée comprenant l'ancien Contrat d'Accès aux Soins (CAS), l'Option Pratique Tarifaire Maîtrisée (OPTAM) pour les médecins conventionnés et l'OPTAM-CO pour les Chirurgiens-Obstétriciens, ayant pour objet l'encadrement des dépassements d'honoraires des professionnels de santé conventionnés.

**En fonction de la nature des soins

Tous les pourcentages indiqués dans le tableau correspondent à la base de remboursement du Régime Obligatoire. Conformément à la réforme de l'Assurance Maladie, les taux « Régime Obligatoire » mentionnés sont ceux en vigueur au 1^{er} janvier 2018 dans le cadre du parcours de soins coordonnés. Le non-respect de ce dernier entraîne un désengagement de votre régime de base et, éventuellement, des dépassements d'honoraires des praticiens. Le déremboursement et le reste à charge qui en résultent ne sont pas pris en charge par nos garanties, de même que la participation forfaitaire fixée à ce jour à 1 euro, ainsi que la franchise forfaitaire annuelle mentionnée au III de l'article L.322-2 du Code de la Sécurité sociale. Les taux « Régime Obligatoire » étant susceptibles de subir des modifications réglementaires, ils sont donnés ici à titre indicatif pour vous permettre de calculer vos remboursements : ils n'ont pas de valeur contractuelle. Le total des remboursements du régime de base et du régime complémentaire est limité aux frais réels engagés.



0 800 71 81 91

Service & appel gratuits

www.mutuellebleue.fr